

Ref : CA2016/46

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DU 7IÈME ADDITIF AUX TARIFS 2015/2016 RELATIFS AUX TARIFS D'INSCRIPTION À DES COLLOQUES ORGANISÉS PAR DES UNITÉS DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 8 avril 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **adopte le 7^{ème} additif aux tarifs 2015/2016 relatifs aux tarifs d'inscription à des colloques organisés par des unités de recherche de l'Université Bordeaux Montaigne** (cf. 1 document en pièce jointe à la présente délibération).

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 08 avril 2016.

Nombre de membres présents	28
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de votes pour	36
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le: 25/04/2016

Transmis au recteur chancelier des universités le: 13/04/2016